

SYNTHÈSE

Désengagement et perte des arrhes : jamais de TVA

Chez client : 4091 à 70 / Chez fournisseur : 658 à 4191



Prestations de services et travaux

- **Versement** : avoir, TVA exigible
Chez client : 4091 à 512 et 44566 à 44585
Chez fournisseur : 411 à 419 et 44585 à 44571
- **Facturation** :
Chez client : 4091 et 44585 soldés → diminue le restant dû et TVA déduite.
Chez fournisseur : 4191 et 44585 soldés
→ baisse le reste à recevoir et TVA collectée.

Sur achats

- **Distinctement facturés** :
 - **Système de base** : Charges par nature ou charge d'achats (6.0) si affectation certaine.
 - **Système développé** : Charge d'achats (6.0) si affectation certaine (détail en annexe) ou 608
 - **Droits de douane** : obligatoirement inclus dans le prix d'achat (compte 6.0)
- **Non distinctement facturés** :
Conditions franco de port → obligatoirement inclus dans le prix d'achat (6.0)

De transports (ou autres) sur ventes

- **Vente en conditions arrivée** : frais engagés avant transfert de propriété
 - Transport assuré par le fournisseur :
 - Frais → comptes de charges par nature
 - Facturation client au coût réel : produit de la vente (7.0) ou forfait : 7085
 - Transport assuré par un tiers et réglé par le fournisseur :
 - Facture du transporteur → 6242 puis facturation client → 7085
- **Vente en conditions départ** : frais engagés après transfert de propriété conditions débours
 - Facture du transporteur : 6242 / Facturation au client → 6242 au crédit

Avances & Acomptes

FACTURES COMPLEXES

Avec frais accessoires

Avec emballages

Achat des emballages

- récupérables non identifiables : 602
- récupérables identifiables : 2186

• Consignation (PC : prix de consignation)

Chez client : 4096 à 401 au PC
Chez fournisseur : 411 à 4196 au PC

• Déconsignation (PD : prix de déconsignation) : facture d'avoir

si PC = PD : contrepassation des écritures de déconsignation
si PC > PD : [PC - PD] = Boni 7086 pour le fournisseur / 6136 Mali pour le client, soumis à TVA

• **Non rendus** : vente chez le fournisseur, achat chez le client, soumis à TVA ; distinguer la nature de l'emballage : identifiable ou non, stocké ou non, réutilisable ou pas et l'éventuel Boni/Mali si prix de vente > PC